

# Fiche de candidature 2022

pour le concours d'entrée en

## Master professionnel de journalisme

▶ À renvoyer au plus tard le lundi 28 mars 2022,  
le cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante :  
IJBA • 1, rue Jacques Ellul 33080 Bordeaux Cedex

**NOM** ..... Nom marital .....  
(en majuscules)

**Prénom** ..... Civilité M./Mme/ ne se prononce pas Nationalité .....

Date et lieu de naissance. .... / .... / ..... à ..... Âge .....

Permis B:  oui  non  en cours

**Adresse où vous souhaitez recevoir les convocations** (suite à l'examen, vous êtes susceptible de recevoir des courriers de notre part jusqu'au mois de juillet 2022) :

N° et rue .....

Code postal ..... Ville .....

**Contacts :**

Tél. .... Portable.....

E-mail : .....

N° de téléphone pour convocation urgente (parents, travail, etc.) .....

Étudiant.e inscrit.e en 3<sup>e</sup> année de Licence **ou** étudiant.e titulaire d'une Licence ou plus  
Diplôme : .....

Étudiant.e titulaire d'un diplôme de niveau II avec 180 crédits ECTS ou + :  
**ATTENTION**, il vous est demandé de joindre à l'envoi postal l'arrêté d'homologation niveau II du diplôme paru au Journal Officiel **et** les relevés de notes faisant apparaître les crédits ECTS

Étudiant.e inscrit en 3<sup>e</sup> année dans un établissement délivrant un diplôme de niveau II avec 180 crédits ECTS ou + :  
**ATTENTION**, il vous est demandé de joindre à l'envoi postal l'arrêté d'homologation niveau II du diplôme paru au Journal Officiel **et** les relevés de notes des deux premières années faisant apparaître 120 crédits ECTS

Candidat à une validation d'acquis professionnels (VAP) justifiant de 5 ans d'activité professionnelle  
> Retirer un dossier VAP à la Formation continue et le déposer simultanément à l'IJBA et à la Formation continue, université Bordeaux Montaigne - Domaine Universitaire - 33607 Pessac Cedex

**Votre scolarité et/ou votre activité durant les 5 dernières années**

	Intitulé de la formation ou nature de l'emploi	Nom de l'établissement ou de l'entreprise
2017 - 2018	.....	.....
2018 - 2019	.....	.....
2019 - 2020	.....	.....
2020 - 2021	.....	.....
2021 - 2022	.....	.....

**Langues pratiquées**

	lu	écrit	parlé
.....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
.....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
.....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

**Avez-vous suivi des classes ou formations préparatoires aux concours des écoles de journalisme?**

oui  non

Si oui lesquelles ? .....

.....

**NOM** ..... **Prénom** .....

**Etes-vous boursier(e)**     **non**             **oui (fournir attestation de bourse définitive)**

Si oui, précisez votre échelon actuel :     0bis     1     2     3     4     5     6     7

**Profession du père : n°** .....    **Profession de la mère : n°** .....

Utilisez la nomenclature des catégories socioprofessionnelles pour répondre ci-dessous :

- 10 Agriculteurs exploitants
- 21 Artisans
- 22 Commerçants et assimilés
- 23 Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus
- 31 Professions libérales
- 33 Cadres de la fonction publique, officier et élève officier des armées
- 34 Professeurs, professions scientifiques, médecin hospitalier, interne des hôpitaux
- 35 Professions de l'information, des arts et des spectacles
- 37 Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise
- 38 Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise
- 42 Instituteurs et assimilés, maître auxiliaire, maître d'internat et surveillant d'externat (MISE), conseiller d'éducation
- 43 Professions intermédiaires de la santé et du travail social
- 44 Clergé et religieux
- 45 Professions intermédiaires administratives de la Fonction publique
- 46 Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises
- 47 Techniciens
- 48 Contremaîtres, agents de maîtrise
- 52 Employés civils et agents de service de la Fonction publique, aide éducateur
- 53 Policiers et militaires
- 54 Employés administratifs d'entreprise
- 55 Employés de commerce
- 56 Personnels des services directs aux particuliers
- 61 Ouvriers qualifiés
- 66 Ouvriers non qualifiés
- 69 Ouvriers agricoles
- 71 Retraités anciens agriculteurs exploitants
- 72 Retraités anciens artisans, commerçants, chefs d'entreprise
- 73 Retraités anciens cadres et professions intermédiaires
- 76 Retraités anciens employés et ouvriers
- 81 Chômeurs n'ayant jamais travaillé
- 82 Autres personnes sans activité professionnelle
- 99 Non renseigné (inconnu ou sans objet)

*Les chômeurs ayant déjà travaillé doivent être codés dans leur ancienne profession.*

Si vous êtes handicapé et si vous avez besoin de matériel spécifique ou de conditions particulières pour composer aux épreuves écrites, cochez cette case et joignez les justificatifs à votre dossier.  
Nos services prendront contact avec vous par téléphone ou par mail.

### Candidatures précédentes

Avez-vous déjà déposé un dossier de candidature à l'Institut de Bordeaux ?	2018	2019	2020	2021
Avez-vous déjà été convoqué aux épreuves écrites à Bordeaux ?	2018	2019	2020	2021
Avez-vous déjà été convoqué à l'entretien oral à Bordeaux ?	2018	2019	2020	2021

# Document à conserver par le candidat • Examen 2022 Rappel des modalités de concours

## L'INSCRIPTION AU CONCOURS

**Attention**, l'inscription au concours 2022 de l'IJBA se décompose en deux phases :

1/ une transmission de pièces administratives par voie postale

**ET**

2/ une inscription en ligne via une plateforme

### Détails de la procédure

1/ PHASE 1

À partir du **vendredi 7 janvier et jusqu'au lundi 28 mars 2022 (cachet de la Poste faisant foi)**, vous devez compléter et renvoyer **PAR COURRIER** les documents nécessaires à votre pré-inscription.

**TÉLÉCHARGER LE DOSSIER :**

<http://www.ijba.u-bordeaux-montaigne.fr/le-recrutement/>

**RÉGLER LES FRAIS D'INSCRIPTION :**



<https://guichet.u-bordeaux-montaigne.fr/evts/IJBACONCOURS/IJBACONCOURS>

Tou.tes les candidat.es doivent adresser à l'IJBA :

- La fiche de candidature 2022
- L'attestation de paiement des frais de concours de 75€ si vous n'êtes pas boursier ou boursière, OU une copie de l'attestation définitive du CROUS 2021-2022 si vous êtes boursier ou boursière.
- Une copie du diplôme ou du relevé de notes du Baccalauréat
- Une copie du diplôme ou du relevé de notes du dernier diplôme obtenu
- Si vous êtes étudiant.e, une copie du certificat de scolarité pour l'année en cours
- Une copie de la carte d'identité (recto-verso) ou du passeport

**Attention, aucun accusé-réception de votre dossier ne sera communiqué de notre part** (en revanche, nous vous recommandons très fortement d'utiliser un service de type « lettre suivie »).

2/ PHASE 2

**À partir du 31 janvier 2022 et jusqu'au lundi 28 mars 2022**, vous pourrez accéder à la plateforme numérique de dépôt de vœux **APOFLUX** Bordeaux Montaigne pour poursuivre et finaliser votre inscription au concours de l'IJBA, sous forme DÉMATÉRIALISÉE, en utilisant le lien suivant :  
<https://apoflux.u-bordeaux-montaigne.fr/etudiant/>

Il sera nécessaire de créer votre compte, puis de sélectionner le Master Journalisme.

**Toutes les étapes du processus d'inscription, y compris le paiement des frais de concours, devront être accomplies dans le strict respect des délais indiqués ci-dessus. Tout envoi ou dépôt hors délai entraînera un rejet de candidature. Tout dossier de candidature devra avoir été finalisé au plus tard le lundi 28 mars 2022.**

**N.B :** Pour tou.tes les candidat.es ayant un diplôme étranger, qu'ils/elles soient ou non de nationalité étrangère et résidant ou non dans un pays étranger, il est **impératif** de prendre contact avec la Direction de la Scolarité dans les meilleurs délais à :  
[admissions.masters@u-bordeaux-montaigne.fr](mailto:admissions.masters@u-bordeaux-montaigne.fr)

Les candidat.es à une VAP doivent renvoyer le dossier de candidature à l'IJBA et retirer simultanément un dossier auprès du service de la formation continue de Bordeaux Montaigne (renseignement au 05 57 12 47 00).

> Voir également les compléments d'information en page 2.

## CALENDRIER DU RECRUTEMENT 2022

7 janvier 2022	ouverture officielle des inscriptions au concours de l'IJBA
28 mars 2022	date limite d'envoi par la Poste de documents de pré-inscription, cachet de la Poste faisant foi
28 mars 2022	date limite d'inscription finalisée sur la plateforme APOFLUX Bordeaux Montaigne
11 au 13 avril 2022	envoi par mail, à chaque candidat.e, de son numéro de candidat IJBA, du sujet de l'épreuve écrite et de ses modalités.
2 mai 2022	date et heure limites de dépôt par chaque candidat.e des épreuves écrites sur la plateforme APOFLUX Bordeaux Montaigne
A partir du 7 juin 2022	résultats d'admissibilité et envoi par mail des convocations à l'épreuve orale aux candidat.es admissibles.
20-21-22 juin 2022	entretiens oraux pour les candidats admissibles, en visioconférence.
A partir du 27 juin 2022	publication des résultats définitifs (liste des admis et liste complémentaire) et début d'expédition des courriers d'admission ou de refus.

## DÉROULEMENT DU CONCOURS

Comme en 2021, le concours d'entrée à l'IJBA 2022 est organisé **intégralement à distance**. Il comporte une phase d'admissibilité et une phase d'admission.

### 1/ PHASE D'ADMISSIBILITÉ :

**A partir du lundi 11 avril 2022**, les candidat.es dont l'inscription au concours de l'IJBA a été validée, recevront par mail leur numéro de candidat.e, le détail des épreuves écrites d'admissibilité qu'il leur sera demandé de produire, ainsi que leurs modalités. Chaque candidat.e devra déposer son travail achevé, ainsi qu'un CV à jour, sur la plateforme APOFLUX, **au plus tard le lundi 2 mai 2022**.

2/ Les candidat.es admissibles recevront leur convocation à l'épreuve orale **à partir du mardi 7 juin 2022**. Ces épreuves se tiendront par visioconférence les **lundi 20 juin, mardi 21 juin et mercredi 22 juin 2022**.

Pour information, chaque jury est composé de deux membres : un enseignant et un professionnel. L'entretien dure 45 minutes. Ses modalités seront dévoilées ultérieurement.

Les candidat.es admis.es en liste principale et en liste complémentaire seront informé.es par mail **à partir du lundi 27 juin 2022**.

**Les annales des épreuves des précédents concours d'entrée sont vendues en version numérique sur le site de l'association des diplômés : <http://ijba-anciens.fr/Concours-d-entree-2022-a-l-IJBA-commandez-les.html>**

## DEMANDE DE BOURSE OU LOGEMENT

**Demande de bourse d'enseignement supérieur et demande de logement en cité universitaire**

- Candidats scolarisés :

Les dossiers doivent être retirés début janvier dans les établissements d'origine ou au village universitaire si le candidat est déjà logé en cité. Inscription possible par Internet.

- Candidats non scolarisés :

S'adresser directement au Crous de votre région. Inscription possible par Internet.

**Vous trouverez la liste des Crous sur : [www.crous.fr](http://www.crous.fr)**

## IMPORTANT

**Pendant la formation, il est impossible d'envisager des études parallèles ou de poursuivre une activité annexe en raison de l'assiduité obligatoire à tous les cours et du nombre d'heures de cours par semaine d'environ 35 h.**

## COMPLÉMENT D'INFORMATION RELATIF AU DOSSIER DE CANDIDATURE

LES JUSTIFICATIFS À JOINDRE AU DOSSIER SELON LES CAS LES PLUS FRÉQUEMMENT RENCONTRÉS :

> **Je suis étudiant.e en 3<sup>e</sup> année de Licence** : respecter les 2 phases de la procédure décrite

> **Je suis étudiant.e en 3<sup>e</sup> année dans une école délivrant un diplôme de niveau II (équivalent à la Licence)** : respecter les 2 phases de la procédure décrite et joindre à l'envoi postal

- le relevé de notes des 2 premières années faisant apparaître les 120 crédits ECTS
- l'arrêté d'homologation niveau II du diplôme paru au Journal Officiel.

> **J'ai une Licence ou un diplôme supérieur universitaire** : respecter les 2 phases de la procédure décrite

> **J'ai un diplôme de niveau II avec 180 crédits ECTS ou +** : respecter les 2 phases de la procédure décrite et joindre à l'envoi postal

- le relevé de notes des 2 premières années faisant apparaître les crédits ECTS
- l'arrêté d'homologation niveau II du diplôme paru au Journal Officiel.

> **Je suis Français ou ressortissant Européen et j'ai un diplôme étranger** : prendre contact avec la Direction de la Scolarité – Bureau des Masters : [admissions.masters@u-bordeaux-montaigne.fr](mailto:admissions.masters@u-bordeaux-montaigne.fr) qui vous enverra le dossier de candidature adéquat à renvoyer au plus tard le 28 mars 2022 (le cachet de la Poste faisant foi).

> **Je ne suis pas de nationalité française et je ne réside pas en France ni dans l'UE** : prendre contact avec la Direction de la Scolarité – Bureau des Masters : [admissions.masters@u-bordeauxmontaigne.fr](mailto:admissions.masters@u-bordeauxmontaigne.fr)

MOTIFS DE REFUS DU DOSSIER LES PLUS FREQUENTS :

> Dossier incomplet (il manque un justificatif)

> Frais d'inscription au concours non réglés

> Attestation de bourse incomplète (manque 1 page) ou c'est la conditionnelle envoyée et non la définitive.

> Dossier déposé au secrétariat ou à la Poste après la date limite (cachet de la Poste faisant foi), c'est-à-dire après le mardi 28 mars 2022 minuit.

> Diplôme non équivalent au niveau requis (180 crédits ECTS en cours ou validés)